

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 novembre, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 octobre 2019

PRESENTS: Mr DUFOUR - Mr DEGUERRY- Mme BERTRAND- Mr BARBOSA- Mr SOUNY-

Mme GRANDCLEMENT- - Mme TONDEREAU- Mr JOURDE- Mme CHENOT- Mr GUYENNOT

Mr NOBLET - Mme RAMEY- Mme GAUTHIER- Mme FERRY- Mr MASCIOTRA- Mr BAYRAM- ON- Mr ARDUINI- GO

EXCUSEE : Melle VUAILLAT

ABSENTS : Mr INIGO- Mr JANTON

PROCURATIONS : Mme MARRER à Mme GRANDCLEMENT- Mme GIRAUD- GUIGUES à

Mme GAUTHIER

Secrétaire de séance : Céline CHENOT

Après avoir demandé l'approbation du compte-rendu de la séance du 30 septembre 2019, Mr le Maire

soumet au conseil le rajout de deux sujets à l'ordre du jour: indemnité de conseil du comptable public et

participations écoles privées et la suppression d'un sujet : Parking aérien rue du maquis

Pour : 18 Contre : Abstention :

Présentation du plan de désherbage par Mr Delhommeau du CFPH d'Ecully

ADMINISTRATION GENERALE

1) Avis sur les dates d'ouvertures des commerces le dimanche en 2020

Mr DUFOUR rappelle que la loi dite Macron prévoit que les commerces de détail peuvent ouvrir jusqu'à 12 fois par an les dimanches. Mais le Maire doit prendre un arrêté après avis du conseil municipal, donné avant le 31 décembre de l'année qui précède. Or, la mairie a été saisie d'une demande le 28 septembre 2018 par le magasin Carrefour Market pour des ouvertures aux dates de dimanches suivants : 06,13,20,27 décembre 2020.

Pour : 18 Contre : Abstention :

2) Indemnité de conseil du comptable public

Mr DUFOUR indique que le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29, et l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983, prévoient la possibilité et les modalités d'attribution d'une indemnité de gestion au receveur municipal. Cette indemnité est calculée en fonction des dépenses budgétaires des trois dernières années. En 2019, la somme sera de 1013.12€ pour un taux à 100%

Pour : 18 Contre : Abstention :

3) Rapport de gestion 2018 de la Semcoda

Mr DEGUERRY rend compte du rapport de gestion de Semcoda. L'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an. Pour information, la commune de Montréal la Cluse possède 4690 actions de la SEMCODA pour une valeur nominale de 44€ chacune

Pour : 18 Contre : Abstention :

EDUCATION-ENFANCE

4) Cantine scolaire : modification du règlement intérieur

Mme GRANDCLEMENT suggère d'apporter quelques modifications au règlement de la cantine scolaire en donne lecture.

Pour : 18 Contre : Abstention :

5) Accueil de Loisirs sans Hébergement : modification du règlement intérieur

Mme GRANDCLEMENT propose d'apporter quelques modifications au règlement de la cantine scolaire et en donne lecture.

Pour : 18 Contre : Abstention :

6) Participation financière aux écoles privées. Année scolaire 2019-2020

Mme GRANDCLEMENT explique que le conseil municipal a délibéré en novembre 2018 sur la participation financière en faveur des écoles privées pour l'année scolaire 2018-2019, et l'a fixée à 440 € par élève. Il convient de délibérer d'ores et déjà pour 2019-2020. Il est proposé de maintenir le même montant.

Pour : 18 Contre : Abstention :

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur la situation budgétaire au 31 octobre
- Repas du CCAS : 30 novembre
- Cérémonie des départs à la retraite et médailles d'honneur : 12 décembre 18h30
- Prochain Conseil Municipal : mardi 17 décembre à 19h
- Cérémonies des bacheliers et sportifs: 21/12 10h30

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30

Le Maire

Patrick DUFOUR